



La fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Plomb antimoine

Autre moyens d'identification

Têtes plombées, liens intercells, barre à bruler, cônes en plombs et terminaux

Code Produit

2599, 6994, 6995, 214960, 214961, 213xxx, 214xxx and 215xxx séries

Usages préconisés et déconseillés

Préconisé pour l'usage commercial ou industriel

Ne convient pas à l'usage domestique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Quick Cable Corporation
3700 Quick Drive
Franksville, WI 53126-0509
www.quickcable.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24/24H)

INFO TRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

2. SIGNALISATION DES RISQUES

Mention générale de danger: Les produits métalliques solides sont généralement classés en tant qu' «articles» et ne constituent pas des matières dangereuses sous forme solide selon la norme sur la communication des renseignements sur les matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA. Cependant, tout traitement ultérieur de ce produit tel que broyage, fonte, soudage, coupage, brasage ou autre peut provoquer la dissémination dans l'air de poussières, fumées ou petites particules en concentration potentiellement dangereuse, susceptibles d'être inhalées, ingérées ou de se trouver en contact avec la peau ou les yeux.

Classification SGH :

Lésions oculaires graves / irritation - Catégorie 2B

Sensibilisant respiratoire - Catégorie 1

Sensibilisant cutané - Catégorie 1

Cellules germinales Mutagenicité- Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxiques pour la reproduction - Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1 (système nerveux central, système sanguin et foie)

toxicité de certains organes cibles - exposition répétée - Catégorie 1 (système nerveux central, système sanguin et foie)

dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu - catégorie 1

Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique - Catégorie 1

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE SGH :



SGH 07



SGH 08



SGH09

MENTION PREVENTIVE : Dangereux

Mentions de danger:

Provoque une irritation des yeux

Peut provoquer par inhalation des symptômes d'allergie, d'asthme ou des difficultés respiratoires

Peut provoquer une réaction allergique cutanée susceptible d'induire des anomalies génétiques susceptible de provoquer le cancer

Provoque des lésions aux organes (reins, foie, système nerveux central, système respiratoire)

cause des dommages aux organes exposés de façon prolongée ou répétée

Très toxique pour la vie aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables

Conseils de prudence:

Prévention:

Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire ne pas faire sortir des vêtements de travail contaminés du lieu de travail Bien laver après manipulation

Porter des gants de protection

Se procurer les instructions avant utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité

Utiliser au besoin un équipement de protection personnel

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

Éviter le rejet dans l'environnement

Mesures à prendre :

EN CAS D'EXPOSITION OU DE SOUCI: Consulter un médecin

EN CAS D'INHALATION: Ramener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE: Rincer à l'eau en continu pendant plusieurs minutes. Enlever le cas échéant les lentilles de contact si c'est faisable - continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS DE SYMPTÔMES RESPIRATOIRES: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / spécialiste.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin/spécialiste

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

Recueillir la matière déversée

STOCKAGE:

Garder scellé

ÉLIMINATION:

Se conformer aux dispositions légales les plus récentes en vigueur sur le territoire considéré

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	N ° CAS	Poids en %
Plomb	7439-92-1	88-99%
Antimoine	7440-36-0	0-12%
Arsenic	7440-38-2	0-2%
Étain	7440-31-5	0-1%
Sélénium	7782-49-2	0-1%

Voir la section 8 pour les Limites

4. PREMIERS SECOURS**Premiers Secours : Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux bien ouverts pendant le rinçage. Consulter un médecin.

Premiers Secours : Peau

Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin

Premiers Secours : Ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Boire beaucoup d'eau. Ne rien administrer à une personne inconsciente par voie orale.

Premiers Secours : Inhalation

Exposer le sujet à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si le sujet ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Risques généraux d'incendie**

Voir section 9.0 pour les propriétés d'inflammabilité

Ce produit ne provoque ni incendie ni de risques d'explosion durant l'expédition. Attention toutefois aux petites puces, particules et poussières provenant de la transformation, lesquelles peuvent s'embraser facilement.

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie et / ou d'explosion ne pas inhales les fumées. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Moyens d'extinction

Classe D agents d'extinction sur les particules, la poussière ou le métal liquide. Utiliser de l'eau pulvérisée à gros jets sur puces et particules.

Moyens d'extinction inappropriés

NE PAS utiliser d'agents halogènes sur petites puces ou particules. NE PAS utiliser d'eau pour les incendies comportant du métal fondu pour prévenir le risque d'explosion de vapeur. Ces agents d'extinction réagissent en effet avec la matière brûlante.

Technique / Instructions de protection contre l'incendie

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire à pression individuelle, homologué MSHA / NIOSH (ou équivalent) et revêtir un équipement de protection complet.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Récupération et neutralisation.**

Éviter la formation de poussière. Nettoyer normalement à l'eau ou à l'aspirateur HEPA pour les poussières et particules. Recueillir de la ferraille et des puces pour le recyclage.

Outils et procédés de nettoyage

Si le produit a fondu, contenir l'écoulement avec du sable sec ou du flux de sel-. Tous les outils et conteneurs entrant en contact avec le métal en fusion doivent être préchauffés ou revêtus spécialement ainsi qu'exempts de rouille. Laisser refroidir le déversement avant de recycler la ferraille.

Mesures d'urgence

Éloigner à contre-vent les personnes du foyer de déversement

Précautions personnelles et l'équipement de protection

Porter un vêtement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection

Précautions pour l'environnement

Empêcher le développement de la fuite ou du déversement si l'opération n'est pas dangereuse. Empêcher l'écoulement dans les canalisations et égouts. Ne pas rincer dans l'eau de surface ou dans les égouts.

Prévention des risques secondaires

Aucune

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Procédures de Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Garder la matière sèche. Éviter tout contact avec des arêtes vives ou du matériau chauffé.

Procédures d'entreposage

Garder les contenants bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Incompatibilités

Acides, agents oxydants forts (car réagissant avec agents oxydants), peroxyde d'hydrogène, eau (à l'état fondu)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Plomb (7439-92-1)

ACGIH: 0.05 mg/m³ TWA

OSHA: 30 µg/m³ Niveau d'action, 50 µm/m³ PEL (Poison, voir 29 CFR 1910.1025) NIOSH: 0,050 mg / m³ TWA

Antimoine (7440-36-0)

ACGIH: 0,5 mg / m³ TWA OSHA:

0,5 mg / m³ TWA NIOSH: 0.50

mg/m³ TWA

Nom du produit: Plomb durci, antimoniale ou plomb Arsenicales

Arsenic (7440-38-2)

ACGIH: 0.01 mg/m³ TWA

OSHA: 5 µg/m³ niveau d'action, 50 µm/m³ PEL (Risque de cancer, voir 29 CFR 1910.1025) NIOSH: 0,002 mg / m³ [15 minutes REL], agent carcinogène professionnel éventuel

Étain (7440-31-5)

ACGIH: 2 mg / m³ TWA OSHA:

2 mg / m³ TWA NIOSH: 2

mg/m³ TWA

Sélénium (7782-49-2)

ACGIH: 0,2 mg / m³ TWA OSHA:

0,2 mg / m³ TWA NIOSH: 0.2

mg/m³ TWA

Mesures d'ordre technique

Empêcher autant que possible la dispersion des poussières dans la zone de travail. Assurer autant que possible l'extraction locale et la ventilation générale nécessaire pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition et aussi bas que possible.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE Équipement

de protection individuelle: Respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou de survenue d'irritation, le port d'une protection respiratoire homologué NIOSH / MSHA es conseillé. Un appareil respiratoire isolant à pression positive peut être nécessaire pour les concentrations de contaminants atmosphériques élevées. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux réglementations locales en vigueur.

Équipement De Protection Individuelle: Yeux

Porter au bsoin des lunettes de sécurité avec des boucliers et / ou des lunettes secondaires pour empêcher la poussière de pénétrer dans les yeux.

Équipement De Protection Individuelle: Mains

Utiliser des gants imperméables en néoprène, nitrile ou caoutchouc

Équipement De Protection Individuelle: Peau et corps

Utiliser la protection corporelle appropriée pour la tâche.

Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs / poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ni fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et produits alimentaires pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES & CHIMIQUES

Apparence:	Lourd, ductile, argent / gris métallisé	Odeur:	Inodore
État Physique:	Solide	pH:	NA
Pression de la vapeur:	ND	Densité vapeur:	ND
Point d'ébullition:	3164°F	Point de fusion:	621°F
Solubilité (H2O):	Insoluble	Gravité spécifique:	11.34
Pression de vapeur:	0 mm Hg	Poids moléculaire:	207.2
Point éclair:	NA	LEI:	NA
Auto Inflammabilité:	NA	PEI:	NA
Potentiel d'ionisation:	NA	COV:	NA

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Potentiel de réaction dangereuse

Aucun risque

À éviter

Formation de poussière. Protéger de l'eau à l'état fondu.

Produits incompatibles

Acides, Oxydants forts, peroxyde d'hydrogène, 'eau à l'état fondu.

Produits de décomposition dangereux

Vapeurs toxiques d'oxyde de métal et d'oxyde de plomb.

11. Information Toxicologique

TOXICITÉ AIGUË

Analyse des composants - DL50 / CL50

Plomb (7439-92-1)

Pas de données disponibles

Antimoine (7440-36-0)

Oral DL50 rat 7000 mg / kg

Arsenic (7440-38-2)

Oral DL50 rat 7000 mg / kg

Étain (7440-38-2)

Oral DL50 rat > 2,000 mg / kg; Inhalation DL50 Rat 4.75 mg / l (poussières / brouillards 4 heures)

Sélénium (7782-49-2)

DL50 Orale Rat 6700 mg / kg

Effets potentiels sur la santé: Inhalation

Peut-être nocif en cas d'inhalation. L'inhalation de poussières à des concentrations élevées peut provoquer des irritations du système respiratoire.

Effets potentiels sur la santé: Yeux

Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Effets potentiels sur la santé: Ingestion

Peut-être nocif en cas d'ingestion. En cas d'ingestion à des concentrations élevées peut provoquer une irritation du système gastro-intestinal.

Effets potentiels sur la santé: Peau

Contact avec la poussière peut causer une irritation ou la sécheresse de la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Cancérogénicité

Information générale sur produit

Susceptible de provoquer le cancer

Composant cancérogénicité

Plomb (7439-92-1)

ACGIH: A3 - Cancérogène animal confirmé avec pertinence inconnue pour l'humain

OSHA: 30 µg/m³ Niveau d'action (Poison, Voir CFR 29 1910.1025); 50 µg/m³ TWA

NTP: peut être raisonnablement considéré comme cancérogène humain (risque select cancérogène)

CIRC: Groupe 2A (probablement cancérogène pour l'humain)

Arsenic (7440-38-2)

ACGIH: A1 – Cancérogène confirmé pour l'humain

OSHA: 10 µg/m³ TWA

NTP: Cancérogène pour l'humain connu

CIRC: Groupe 1 (cancérogène pour l'humain)

Toxicité pour la reproduction

Le plomb peut endommager le système reproducteur et causer des lésions de développement

Organes cibles

Yeux, voies digestives, système nerveux central, reins, sang, tissus gingivaux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance / dégradabilité

Les poudres de métaux dans l'eau peuvent causer des dommages écologiques par ensablement ou sédimentation, privant ainsi certains organismes de leur habitat, de leur mobilité, et restreignant leur consommation d'oxygène par l'encrassement de la peau, des branchies et des poumons.

Bio accumulation

Les poudres de métaux dans l'eau et le sol peuvent former des oxydes métalliques ou d'autres composés métalliques pouvant devenir bio disponible et ainsi nuire aux organismes aquatiques ou terrestres.

Mobilité dans le sol

La poudre de métal est relativement immobile dans les sols, mais certains composés métalliques peuvent être transportés avec les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATION RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Numéros de déchets EPA et descriptions

Ce produit contient des composants identifiés comme dangereux en vertu de la norme 40 CFR 261.24

Plomb (7439-92-4):	RCRA 5,0 mg / L Arsenic niveau
réglementaire (7440-38-2):	RCRA 5,0 mg / L Sélénium niveau
réglementaire (7782-49-2)	RCRA 1,0 mg / L niveau réglementaire

Instructions sur l'élimination des déchets

Voir la section 7. pour les procédures de manipulation. Voir la Section 8. pour les recommandations d'équipement de protection.

Les sous-produits et résidus de ce produit peuvent être retraités ou recyclés. Lors de la cession, des poussières collectées et autres déchets similaires peuvent contenir une composante identifiable comme déchet dangereux. Les déchets doivent être testés selon les méthodes décrites dans 40 CFR section 261 pour déterminer s'ils répondent ou non à la définition de déchets dangereux.

Élimination des contenants ou des emballages contaminés

Se conformer aux dispositions légales les plus récentes en vigueur sur le territoire considéré

14. INFORMATION DE TRANSPORT

Information DOT

Produit non soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, OACI, IATA, DOT)

Nom d'expédition

Certaines formes du matériau (poudres, forages, copeaux, tournures, boutures, scories, etc), ainsi que tout dépassement de la quantité maximum déclarable (RQ) de composants individuels relèvent potentiellement de la réglementation DOT pour l'expédition des produits dangereux.

ONU / NA: Pas disponible.
Classe de danger: Pas disponible.
Groupe d'emballage: Pas disponible.

Étiquettes de transport

Placards - Aucun requis

Étiquettes d'expédition: « *DANGER : PLOMB. Ce produit est nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. Absorption excessive de plomb dans le corps pouvant entraîner des dommages sanguins, neurologiques et / ou génitaux. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate ou protection respiratoire. Se laver soigneusement après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.* »

Précautions spéciales

Le plomb et ses produits dérivés sont des matériaux lourds en volume. Utiliser les techniques de levage, manutention et chargement adéquates. Toujours utiliser une bonne hygiène après manipulation.

Composants marins polluants

Produit ne contenant pas de substances chimiques classées par US DOT en tant que polluants marins.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRES

Classification HMIS: Plomb

Danger Physique = 0

HMIS utilise l'astérisque (*) pour transmettre la présence d'un danger chronique

Information réglementaire Réglementation fédérale des Etats-Unis

Analyse des composants

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants à identifier selon SARA Section 302 (40 CFR. 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65) et/ou CERCLA (40 CFR 302.4)

Plomb (7439-92-1)

SARA 313: Limite de notification Fournisseur 0,1%; 0,1% concentration de minimis (lorsqu'ils sont contenus dans l'acier inoxydable, en laiton ou bronze)

CERCLA: 10 lb à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um); 4,54 kg à déclarer (pas de déclaration de rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um)

Antimoine (7440-36-0)

SARA 313: 1.0% concentration de minimis

CERCLA: 5000 lb à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um); 2270 kg à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um)

Arsenic (7440-38-2)

SARA 313: 0.1 % concentration de minimis

CERCLA: 1lb à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um); 0,45 kg à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um)

Sélénium (7782-49-2)

SARA 313: 1.0 % concentration de minimis

CERCLA: 100lb à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um); 45,4 kg à déclarer (pas de déclaration des rejets de cette substance dangereuse si le diamètre des pièces de métal solide rejeté est > 100 um)

Composants marins polluants

Produit ne contenant pas de substances chimiques classées par US DOT en tant que polluants marins.

Réglementations d'État

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs listes de substances à l'état dangereux

Composant	# de CAS	CA	FL	MA	MN	NJ	PA
Plomb	7439-92-1	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Antimoine	7440-36-0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Arsenic	7440-38-2	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Étain	7440-31-5	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Sélénium	7782-49-2	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Les données suivantes sont conformes au décret d'application de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques (Proposition 65) de l'Etat de Californie :

ATTENTION! Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de Californie pour causer le cancer.

ATTENTION! Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des effets sur la reproduction / sur le développement.

Informations SIMDUT

Les composants suivants sont identifiés sur la liste de publication des composants de la loi canadienne:

Composant	# de CAS	Concentration minimale
Plomb	7439-92-1	0.1%
Arsenic	7440-38-2	0.1%
Étain	7440-31-5	1%
Sélénium	7782-49-2	0.1%

Autres réglementations

Ce produit figure dans l'inventaire EPA TSCA

Composant	# de CAS	TSCA	DSL	EINICS
Plomb	7439-92-1	Oui	Oui	Oui
Antimoine	7440-36-0	Oui	Oui	Oui
Arsenic	7440-38-2	Oui	Oui	Oui
Étain	7440-31-5	Oui	Oui	Oui
Sélénium	7782-49-2	Oui	Oui	Oui

Date d'émission: 09/24/2013**Date de révision:** 03/30/2015**Remarque de révision :** Nouveau format**Décharge de responsabilité :**

A notre connaissance, les informations que comporte la présente fiche de données de sécurité à date de publication sont exactes. Ces informations n'ont pour autant qu'une valeur indicative en matière de manipulation, d'utilisation, de traitement, stockage, transport, élimination et dissémination et ne sauraient en aucun cas valoir garantie ou déclaration de qualité. Ces informations portent exclusivement sur le produit spécifié en tant que tel et non sur une quelconque utilisation de celui-ci conjointement à d'autres matières dans le cadre d'un mélange ou d'un processus autre que mentionnée dans le texte.